

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 décembre 2020**  
~~~~~

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE
RUE DE LA FONTAINE DES PIGEONS COMMUNE DE POUZOLS
DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 décembre 2020 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire - Siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 décembre 2020.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Martine LABEUR à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Gregory BRO à M. Jean-François SOTO, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT, M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L 5211-17 qui prévoit notamment que l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ; que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-1-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier ses compétences « eau » et « assainissement », VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 16 novembre 2020,

CONSIDÉRANT le rapport d'études de Projet réalisé et rédigé par le bureau d'étude Cabinet MERLIN définissant les caractéristiques techniques et financières du renouvellement des réseaux sur la Rue de la Fontaine des Pigeons sur la commune de Pouzols,

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation consistent à renouveler la canalisation d'assainissement de diamètre hétérogène suivant les antennes et tronçons par une conduite en Grés DN200 sur un linéaire d'environ 320 ml avec la reprise d'une vingtaine de branchements,

CONSIDÉRANT que le projet de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable consiste à remplacer la canalisation d'eau potable existante, en PVC Ø110 sur une partie du projet et en amiante Ø60 sur l'autre partie du projet, par une conduite en fonte DNI50 sur un linéaire d'environ 320 ml avec la reprise d'une vingtaine de branchements d'eau potable,

CONSIDÉRANT que l'estimation du coût global du projet s'élève à 437 000 € HT soit 524 000 € TTC dont : 209 000 € pour les travaux de réhabilitation du réseaux d'assainissement et 171 000 € pour le Renouvellement du réseau AEP,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés :
Département, Agence de l'Eau,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget de la communauté de communes, le plan de financement présenté,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2473 le 15/12/2020
Publication le 15/12/2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 15/12/2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201214-1385-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

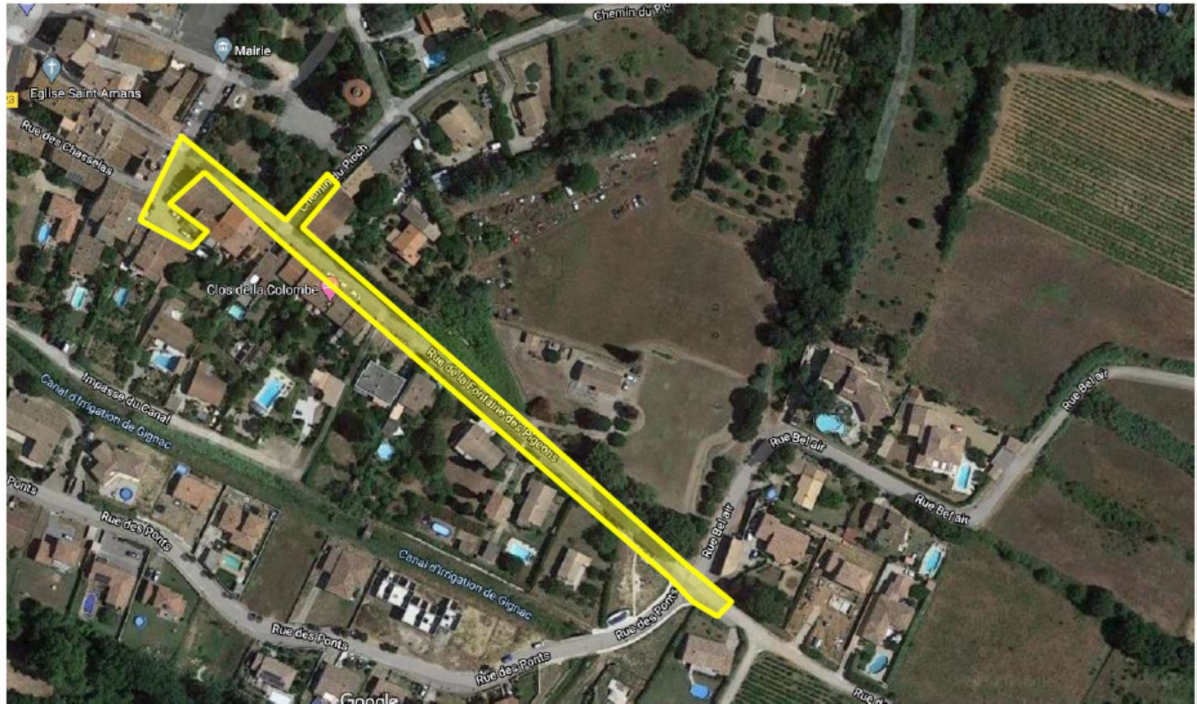
Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Plan de financement prévisionnel
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP/EU RUE FONTAINE DES PIGEONS A POUZOLS

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Travaux	380 000 €	100%	Conseil Départemental	131 100 €	30,00%
Etudes	57 000 €	100%	AERMC	218 500 €	50,00%
			PART FINANCEURS	349 600 €	80,00%
			PART CCVH	87 400 €	20,00%
TOTAL HT	437 000 €	100%	TOTAL HT	437 000 €	100%

Zone d'études



Description du projet de renouvellement du réseau d'eau potable :

@Y' df c ^ Yh' Wc bg] ghY' { ' f Y ad` UWYf ' ` U' WUbU`] gUh] cb' XDYUi
df c ^ Yh' Yh' Yb' Ua] UbhY' « * \$' gi f ' ` ĐUi hf Y' dUf h] Y' Xi' df c ^ Yh'
XDYbj] f cb' ' &\$' a` ' Uj YW ` U' f Ydf] gY' XDi bY' j] b[hU] bY' XY' V

Description du projet de renouvellement du réseau d'assainissement :

5Whi Y` ` YaYbhž ` ` Y' f fgYUi ' XDYUi l ' i gfYg' Ygh' X] j] gf' Yb' XY
@Y' df c ^ Yh' Wc bg] ghY' { ' f Ybcij Y` Yf ' ` U' WUbU`] gUh] cb' XDUG
UbhYbbYg' Yh' hf cb, cbg' dUf ' i bY' Wc bXi] hY' Yb' ; f fg' SB&\$\$' g
XDi bY' j] b[hU] bY' XY' Vf UbW YaYbhg' XDYUi ' XDUGgU] b] ggYaYb